

CONSEIL MUNICIPAL

du 7 avril 2008

L'an deux mil huit, le sept avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard FALQUERHO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Christophe ALLAIN - Pascale AUDOIN - Olivier BENGLOAN -
Danielle BOURVELLEC - Alain CARIS - Sylvie CORMIER - Gérard FALQUERHO -
Marie-Lise FENEUIL - Jean-Claude GENAIVRE - Isabelle GESREL -
Béatrice GOUNAUD - Armelle GUILLOUX - Jacques HERIO - Michel JAFFRE -
Dominique JEHANNO - Jean-Yves LE BOZEC - Marie-Pierre LE CHEVILLER -
Isabelle LE GOFF - Marie-Renée LE HEBEL - Pascale LE OUE - Gérard LE PORTZ -
Marie-Thérèse LE TEUFF - André LOMENECH - Elisabeth LUCAS -
Rolande MORVAN - Dominique POULMARC'H - Marcel TALVAS - Pascal VALLEE -
Fabrice VELY.

Election du secrétaire de séance :

Monsieur Fabrice VELY a été désigné secrétaire de séance par 28 voix pour et une abstention (F. VELY).

Compte-rendu de la séance du 31 mars 2008

Madame Audoin souhaite savoir comment les comptes-rendus sont établis et estime que l'intervention de Monsieur Caris aurait du être reproduite selon laquelle il estimait qu'il était normal que la minorité du conseil municipal puisse présenter un candidat à l'élection des représentants de la Commune au conseil de Cap l'Orient pour qu'elle y soit représentée selon la règle de la proportionnalité.

Monsieur le Maire répond que les textes des délibérations figurent toujours en premier lieu avant de mettre les propos des membres du conseil municipal, sachant qu'il n'est pas possible de reproduire fidèlement et intégralement les débats. Monsieur le Maire ajoute que l'observation est prise en considération.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2007

1.1 - BUDGET GENERAL

Monsieur Le Maire expose le projet de compte administratif 2007 (budget général).

Monsieur Le Maire se retire de la salle du conseil municipal au moment du vote.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide, par 24 voix pour et 4 abstentions :

- d'approuver le compte administratif 2007 (budget général) annexé à la présente délibération,
- d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2007, soit 1 511 183,04 €, sur le projet de budget primitif 2008 comme suit :
 - ▷ affectation en réserves de la section d'investissement (compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ») pour 1 211 183,04 €
 - ▷ report en section de fonctionnement (compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ») pour 300 000 €

1.2 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire expose le projet de compte administratif 2007 (budget annexe assainissement).

Monsieur Le Maire se retire de la salle du conseil municipal au moment du vote.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide, l'unanimité :

- d'approuver le compte administratif 2007 (budget assainissement) annexé à la présente délibération,
- d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2007 soit 240 258,99 € sur le projet de budget primitif 2008 comme suit :
 - ▷ affectation en réserves de la section d'investissement (compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ») pour 100 000 €.
 - ▷ report en section de fonctionnement (compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ») pour 140 258,99 €

1.3 - BUDGET ANNEXE Z.A.C. DE LENN SEC'H

Monsieur Le Maire expose le projet de compte administratif 2007 (budget annexe ZAC de Lenn Sec'h).

Monsieur Le Maire se retire de la salle du conseil municipal au moment du vote.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le compte administratif 2007 (ZAC de Lenn Sec'h) annexé à la présente délibération,
- d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2007 soit 0,15 € sur le projet de budget primitif 2008 comme suit :
 - › report en section de fonctionnement (compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ») pour 0,15 €.

1.4 - BUDGET ANNEXE ZA DE KERLOÏC

Monsieur Le Maire expose le projet de compte administratif 2007 (budget annexe ZA de Kerloïc).

Monsieur Le Maire se retire de la salle du conseil municipal au moment du vote.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le compte administratif 2007 (ZA de Kerloïc) annexé à la présente délibération,
- d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2007 soit 602 504 € sur le projet de budget primitif 2008 comme suit :
 - › report en section de fonctionnement (compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ») pour 602 504 €.

Monsieur Allain s'exprime en ces termes : « Le compte administratif, c'est une photographie de la situation patrimoniale de la commune. Il retrace dans un document unique l'ensemble des dépenses et des recettes de l'exercice écoulé.

Le compte administratif permet de comparer les réalisations (c'est à dire l'ensemble des mandats et titres émis dans l'exercice) aux prévisions de l'année (budget primitif et éventuellement décision modificative).

Il s'agit en fait d'analyser les perspectives d'évolution des grands postes de recettes et de dépenses ainsi que des marges de manœuvres dont nous disposons.

C'est dire si le compte administratif est un document important qui permet d'apprécier la qualité des prévisions budgétaires.

Enfin la sincérité du compte administratif est également garantie par sa similitude avec le compte de gestion (du receveur municipal) qui, bien évidemment, doit être rigoureusement identique. C'est une règle de base en matière de finances publiques.

Le compte administratif 2007 présente un volume général de plus de 10,4 M€ dont 6,3 M€ en fonctionnement et 4,1 M€ en investissement.

En section de fonctionnement, les dépenses réelles augmentent de 3,1%, ce qui est relativement comparable à la situation constatée sur l'exercice précédent (+ 2,7%). Vous ne serez pas surpris, deux postes sortent largement du lot.

Ce sont essentiellement les charges de personnel ainsi que les frais de gestion courante qui expliquent cette augmentation. Avec plus de 2,56 M€, les frais de personnel (chap. 012) ont augmenté de manière significative (+ 5,1%), ce qui représente aujourd'hui très exactement 55,72% des dépenses imputées au budget général. Le poste personnel, ce sont des charges incompressibles auxquelles toute collectivité doit faire face. Il faut rappeler que la revalorisation de la valeur du point est décidée par l'Etat, que la refonte des trois catégories A, B et C en vigueur dans la fonction publique territoriale est également décidée au niveau national. Les changements d'échelon des agents constituent, je dirais, la suite normale dans l'évolution des carrières des agents territoriaux car il faut bien que chacun évolue. Tout ceci nous est imposé par la loi et nous ne faisons qu'appliquer la réglementation en vigueur. Nous n'avons en ce domaine que peu de marges de manœuvre. Enfin cette augmentation dans les dépenses de personnel, elle est due aussi au fameux « effet GVT » (glissement vieillesse technicité). De même, la revalorisation des régimes indemnitaires, les doublons avant les départs en retraite ainsi que les divers remplacements ont une incidence réelle sur cette augmentation. Vous ne serez pas surpris, comme dans les autres collectivités, les frais de personnel expliquent le creusement des déficits d'exploitation des différents services municipaux.

Les entrées, les abonnements (je pense à la médiathèque) ne peuvent compenser à eux seuls les charges de personnels, chacun le comprendra.

Ces chiffres peuvent « effrayer » de prime abord mais il faut relativiser les choses. Ce sont avant tout des services rendus à la population, et c'est ce qu'il faut retenir.

Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) concernent essentiellement les subventions aux écoles et aux associations pour 712 299,51 €.

Ces charges ont connu une augmentation de + 2,24% principalement du fait d'une participation accrue au lycée Jean Macé de Lanester (17 712,03 €) et de la subvention annuelle allouée pour le fonctionnement du CCAS (200 000 €).

Mais rassurez-vous, il est des postes budgétaires moins « dépensiers ». Avec 1,22 M€, les achats et divers services (chapitre 011) connaissent une augmentation limitée par rapport à 2006 (+1,30%).

Sans vouloir rentrer dans la gestion au quotidien de services, il y a une volonté réelle de maîtriser au mieux les dépenses courantes même si parfois il peut y avoir des aléas (des pannes, de grosses réparations mécaniques) qui peuvent effectivement faire monter les charges. Le chapitre « fêtes et cérémonies » reste relativement stable et sage.

Un autre exemple. En 2006, l'impact du prix de l'énergie avait accru les dépenses dans les domaines de l'éclairage et du chauffage des bâtiments communaux, ce qui n'a pas été le cas en 2007, le poste énergétique ayant baissé de 5,3 %, et c'est tant mieux. Cela ne devrait pas durer.

Il faut savoir que depuis 2003 les frais financiers ont baissé de l'ordre de 50% et ce mouvement s'est même accéléré en 2007 avec une diminution de près de 20% par rapport à 2006 (-19,4 %).

Les frais financiers continuent à décroître pour ne représenter « que » 2,15% de l'ensemble des dépenses réelles. C'est un fait à souligner et c'est plutôt un confort pour une commune de notre importance.

Cette diminution drastique des frais financiers s'explique par une politique délibérée de désendettement mise en place depuis plusieurs années et qui, aujourd'hui, porte ses fruits.

Ce qu'il faut retenir pour 2007, c'est que nous avons remboursé la somme de 551 244, 23 € qui correspond au remboursement de capital. Rappelez-vous la situation qui existait au moment de la reprise de ZAC de Kério par la Commune voici une vingtaine d'années, nous en sommes loin.

Ce désendettement, il est aussi le fait d'une gestion active de notre trésorerie initiée par mon prédécesseur, Jean-Claude. Nous limitons autant que possible le recours à l'emprunt et n'utilisons la ligne de trésorerie que si besoin.

Les recettes de fonctionnement augmentent globalement (+ 1,4 %) même s'il existe quelques disparités.

Les produits des services municipaux (chapitre 70) stagnent (+ 0,67%).

Cette stagnation s'explique en raison de la chute des locations du centre de vacances et de loisirs (CVL) et de la baisse du volume des repas servis au restaurant scolaire.

En revanche, cette baisse est largement compensée, il faut le dire, par la bonne tenue des entrées de la piscine et de la fréquentation des garderies et du centre de loisirs.

Les produits provenant des impôts et taxes (chapitre 73) s'élèvent en 2007 à plus de 4 503 923,22 M€ dont 2,25 M€ pour les seules contributions directes, soit une augmentation de 5,4% par rapport à 2006.

On peut par ailleurs y relever ainsi un bon niveau des bases fiscales. J'insisterai surtout sur la taxe additionnelle aux droits de mutations qui s'élève à 231 000 €, soit + 52 %, en une année, un record !

Comment l'expliquer ? Les droits de mutation sont indissociables d'un marché de l'immobilier dynamique, ce qui prouve s'il en est, que Caudan est une commune attractive en ce domaine.

Cela va t-il durer ? Nul ne peut le dire aujourd'hui même, si chacun le sait, les professionnels de l'immobilier tablent sur une stagnation du marché en 2008.

Un mot sur les dotations et participations de l'Etat (chapitre 74). Ce chapitre est important. L'Etat est un des principaux contributeurs pour les collectivités territoriales. Cela concerne essentiellement pour nous la dotation globale de fonctionnement (641 751 €) et dans une moindre mesure la dotation de solidarité rurale (environ 53 000 €). La participation de la CAF est ici également prise en compte.

Concrètement nous constatons une quasi-stagnation des dotations et participations (+ 1,66%). Une stagnation qui « pourrait » anticiper à moyen terme un certain désengagement de l'Etat.

A ce sujet vous me permettez d'ouvrir une parenthèse : jusqu'en 2007, puisque le compte administratif fait partie de cet exercice, jusqu'en 2007 donc, les dotations de l'Etat étaient caractérisées par l'existence du « contrat de croissance et de solidarité » qui est en vigueur depuis 1999. C'est ainsi que les dotations, en particulier la DGF, pouvaient augmenter plus vite que la hausse des prix officielle.

Je vous le dit tout de suite, ce système ne perdurera pas. L'objectif de réduction des dépenses publiques a amené l'Etat à redéfinir pour 2008 les règles d'évolution de ses dotations dans le cadre nouveau du « contrat de stabilité ». Ainsi à l'avenir, la progression des dotations ne pourra augmenter plus que la seule inflation prévisionnelle, ce qui change tout.

Voici quelques semaines, j'avais évoqué avec d'autres, cette préoccupation à Cap l'Orient. Je note tout de même que la dotation globale de fonctionnement n'aurait pas à en souffrir pour l'instant, même s'il nous appartiendra d'être vigilants à l'avenir.

Je ne peux pas achever cette première partie sans vous parler, bien évidemment, de l'excédent de fonctionnement qui représente un volume de 1 511 183,04 € (contre 1 421 465 € en 2006). Il faut savoir que cet excédent sert à financer en partie la section de fonctionnement et permet, surtout, d'autofinancer les investissements. Cela fait partie des règles de bonne gestion que nous avons tenu à conserver jusqu'alors. Il nous faut conserver un minimum d'excédent pour financer l'investissement. Nous en reparlerons d'ailleurs au moment des orientations.

Un petit commentaire là encore, si vous me permettez. Chacun le voit, l'excédent de fonctionnement réel est passé de 1,81 M€ en 2005 à 1,51 M€ en 2007. Il tend à se grignoter inexorablement mais sûrement. Ces dernières années, nous avons fait des choix, des choix collectifs, des choix d'équipements que nous assumons. Pour être clair, la mise en place de la Maison de l'enfance va inévitablement ponctionner un peu cet excédent, sachant qu'il nous faudra bien abonder, d'une façon ou d'autre, le CCAS par une subvention supplémentaire.

Alors oui, il faudra faire attention à ne pas trop « grignoter » cet excédent et, en tout état de cause, essayer de le conserver le plus longtemps possible un seuil d'excédent incompressible.

Au niveau du volume général des investissements, l'exercice 2007 aura été d'un niveau exceptionnel, je dirais même un cru exceptionnel. Sans vouloir tout reprendre, il faut savoir que 2,23 M€ ont été injectés dans les différentes acquisitions et travaux. Ces 2,23 M€ ont été effectivement payés et réalisés. En comparaison, la moyenne des investissements réalisés entre 2001 et 2007 était de « seulement » de 1,5 M€.

Bien évidemment, la construction de la Maison de l'enfance a absorbé près de 43% des dépenses d'équipement en 2007 (environ 960 000 € à hauteur de 500 000 € par un emprunt).

Le poste « entretien du patrimoine immobilier » a lui aussi été fortement mobilisé en 2007 en drainant 22% des dépenses totales.

Je prendrai quelques exemples. Les divers travaux d'entretien de la piscine (37 615 €) ou la modernisation des équipements pour nos services techniques (97 856,56 €).

Autre chantier, l'extension des tribunes vestiaires de Kergoff qui a démarré en 2007 (130 000 € de dépenses déjà payées, il en reste encore la moitié).

Quant à l'entretien de la voirie, il n'a pas été oublié. Le poste voirie représente 18% des dépenses totales. Sans rentrer dans les détails, ce sont tout de même quelques 283 000 € qui ont été ainsi injectés dans ce poste l'année dernière.

Je vous ferai grâce de tous les travaux d'entretien courant, dans nos écoles, au gymnase de Kergoff. Ceci démontre, s'il en est besoin, que nous avons investi dans un entretien régulier du patrimoine communal.

Il y a d'ailleurs un indicateur qui ne trompe pas. Je rappelle pour mémoire que le taux de réalisation des investissements à Caudan est de l'ordre de 70 % en 2007. Pour comparaison, à Cap l'Orient ce taux est d'environ 42 %.

Un mot sur l'endettement, pour être plus précis, sur le désendettement de la Commune.

Le remboursement du capital des emprunts a augmenté de 5% par rapport à 2006 en raison de la mise à plat, début 2007, de l'emprunt in fine et du paiement des premières échéances.

Je rappelle que nous avons contracté un seul emprunt l'année dernière à hauteur de 511 000 € auprès de Dexia/Crédit Local de France.

Le FCTVA (256 986 € correspondant à la TVA payée sur les dépenses d'investissement que nous récupérons au bout de deux ans) ainsi que les subventions (505 626 €), ces deux chapitres ont financé les dépenses d'équipement 2007 dans la même proportion que les emprunts contractés (511 126,05 €).

Quant à l'épargne nette, en fait l'autofinancement réel, c'est ce qui nous reste après le remboursement du capital des emprunts. Cette épargne nette reste très élevée en 2007 (979 448 €) même si elle est en légère diminution par rapport à 2006 (1 061 518 €).

Pour une meilleure information de tous, nous avons annexé l'ensemble des emprunts en cours. Je ne vais pas tous les reprendre.

Ce qu'il faut retenir in fine, c'est le chiffre de 2,75 M€. C'est le montant de la dette pour Caudan, ce qui correspond en fait à 394 € par habitant, c'est sans doute plus parlant.

Nous arrivons au terme de cette analyse. S'il fallait retenir quelques grands traits du compte administratif 2007, ce serait essentiellement : un bon niveau général du volume des investissements (nous avons investi en 2007 dans une politique raisonnable et raisonnée de mise en place de services et d'équipements pour la population) ; un excédent de fonctionnement envieux excédent qu'il nous faudra préserver le mieux possible, je dirais le plus longtemps possible, en évitant sa compression dans les années à venir, même si son érosion semble inévitable ; de bonnes rentrées fiscales avec un produit des impôts et taxes en progression de + 5,4% ; une politique de désendettement active que nous poursuivrons avec des frais financiers « dérisoires » pour une commune de notre importance.

Voilà pour l'essentiel le diagnostic financier tel qu'il résulte du compte administratif 2007.

On peut toujours pousser plus loin l'analyse mais je crois que les informations sont suffisantes et vous donnent, je l'espère, un bon aperçu de la situation comptable, financière et budgétaire de la commune.

Un mot sur le budget annexe de l'assainissement.

On remarque un montant de travaux relativement important, le plus élevé depuis 2002, avec 128 379,64 €. Ces travaux ont concerné le secteur de Locmaria-Toul Douar, des branchements divers et la remise en état des pompes. Il faut souligner que ces travaux ont été effectués sans recours à l'emprunt ni à l'augmentation des tarifs.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et les recettes optimisées, ce qui permet de dégager un autofinancement important (240 259 €) pour réaliser des travaux. La dette restant due au 31 décembre 2007 est de 154 161,00 €.

Sur le budget de la ZAC de Lenn Sec'h, les premiers terrains ont été achetés sur l'exercice 2007 pour un montant de 355 805,90 €, ce qui représente 4,6 hectares. Les études de maîtrise d'œuvre continuent (58 603,46 € payés sur 2007).

Une chose importante, afin que ce ne soit pas le budget principal qui finance, et l'acquisition de terrains, et les études de maîtrise d'œuvre, un emprunt de 4,5 M€ a été souscrit auprès de la BFT, (filiale du Crédit agricole). Un premier déblocage de 500 000 € a été effectué en fin d'année.

En ce qui concerne le budget de la zone d'activités de Kerloïc, la vente des terrains viabilisés aux entreprises a été effectuée pour 179 304 € ».

Monsieur Vély pose la question de savoir quelle est la nature de notre engagement vis-à-vis du lycée Jean Macé.

Monsieur Caris répond qu'il s'agit du lycée de secteur.

Monsieur le Maire répond que le montant de la participation correspond au remboursement des emprunts contractés par l'établissement à l'occasion des travaux auxquels la Commune contribue en fonction du nombre d'élèves inscrits dans le lycée.

Monsieur Jaffré observe que beaucoup de dépenses sont effectivement réalisées et souhaite savoir quelles sont les mesures d'économies envisagées en matière d'éclairage public.

Monsieur le Maire répond que les mesures d'économies résultent des décisions prises en matière de rénovation du réseau et l'utilisation de lampes à économie d'énergie. Monsieur le Maire ajoute que des investissements sont également réalisés correspondant à cet objectif d'économies en ce qui concerne les installations de chauffage et ajoute que les chiffres enregistrés doivent tenir compte éventuellement des décalages d'imputation budgétaire annuelle.

Madame Lucas souhaite avoir des informations sur la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Monsieur le Maire répond que cette recette est fonction du volume des cessions d'immeubles, que ce montant est aléatoire, non connu en début d'année et qu'il est susceptible de diminuer au cours des prochaines années.

Monsieur Genavre fait part de ses observations en indiquant que le compte administratif peut être qualifié de performant avec des objectifs plus qu'atteints. Monsieur Genavre relève trois points essentiels qui confirment l'analyse présentée par notre collègue Adjoint chargé des finances : des coûts qui augmentent plus fortement que les recettes, des frais financiers atténuant l'évolution générale des dépenses et un excédent de fonctionnement d'un bon niveau permettant d'assurer de façon satisfaisante l'autofinancement des investissements. Monsieur Genavre souligne que l'excédent de fonctionnement ne constitue pas de la trésorerie disponible mais a son utilité en vue de financer le remboursement du capital de la dette et de financer une partie des investissements réels. Monsieur Genavre remarque que le patrimoine de la Commune est augmenté et valorisé, sans accroissement de la dette, ce qui me permet de confirmer les propos de Monsieur l'Adjoint chargé des finances.

Monsieur Le Bozec dit sa satisfaction de voir que l'investissement local bénéficie aussi à l'économie locale, en contribuant à la diminution du chômage.

Monsieur Caris estime que les marges de manœuvre devraient permettre de mieux programmer les dépenses d'investissement en les prévoyant de façon anticipée et propose que le budget soit voté plus tôt.

Monsieur Allain indique que c'est ce qui sera proposé pour l'exercice 2009.

Monsieur Caris ajoute que la lecture des bilans par service amène à effectuer des commentaires portant notamment sur le camping pour lequel il y a lieu de définir son avenir ou ses projets. Monsieur Caris s'interroge sur l'évolution des dépenses de personnel sur l'accueil de loisirs hiver alors que l'activité diminuerait, mais aussi sur le centre d'hébergement qui coûte cher aux Caudanais. Monsieur Caris relève le niveau important du déficit du restaurant scolaire et fait part de son inquiétude sur l'avenir de la piscine compte-tenu de l'ouverture prochaine d'un tel équipement à Hennebont, ce qui justifierait une réflexion sur un projet de développement et davantage de communication.

Monsieur Hério observe que ces observations figurent dans le programme électoral sur lequel l'équipe majoritaire a été élue.

Monsieur le Maire répond qu'un projet a été initié avec l'équipe des éducateurs de la piscine. Monsieur le Maire ajoute que la Commune ne referait pas un investissement de construction d'une piscine aujourd'hui. Monsieur le Maire note que le travail du service donne une totale satisfaction aujourd'hui avec un recrutement opéré en 2007, ce qui explique aussi l'évolution du chapitre des dépenses de personnel de ce service dans la mesure où il y a eu un doublon sur le poste sur la totalité de l'année. Monsieur le Maire estime que le déficit du restaurant scolaire est à mettre en rapport aussi avec certaines données telles que les repas bio et avec le nombre de jours de repas servis. Monsieur le Maire ajoute que la question relative au camping est un véritable problème qui amène à se poser la question du devenir du maintien de cet équipement dans le giron communal, sachant que la réflexion est plus large puisqu'il faut évoquer l'idée du regroupement des équipements sportifs sur le site de Kergoff.

Monsieur Le Bozec relève que l'évolution des dépenses de l'accueil de loisirs est liée aussi à des choix d'amélioration des conditions de rémunération des animateurs (jours de préparation pris en charge par la Commune) et que le système très pratique sans inscription préalable obligatoire des enfants sera probablement à réviser. Monsieur Le Bozec ajoute que l'accroissement du déficit du centre d'hébergement est aussi lié au fait qu'un groupe d'Allemands qui venait tous les ans ne s'est pas déplacé en 2007.

Monsieur le Maire note que le devenir du centre d'hébergement doit bien évidemment intégrer la place à donner à l'accueil de loisirs pour conforter l'accueil des enfants et évoque la nécessaire évolution de l'espace occupé par les chambres dans la partie haute de la structure.

Monsieur Caris pense que ce n'est pas aux Caudanais de supporter le coût du centre d'hébergement.

Monsieur le Maire se dit entièrement d'accord avec cette réflexion en y ajoutant dans le même esprit le camping.

Monsieur Le Bozec ajoute que la fin des séjours de la Banque de France pour laisser la place au centre aéré a eu pour conséquence de creuser le déficit du centre d'hébergement.

Monsieur le Maire rappelle le contexte de l'époque en disant que la décision avait été prise unilatéralement par la Commune en 2001 pour répondre aux besoins d'accueil des enfants au centre aéré.

Madame Audoin pose la question de savoir ce que la Commune va proposer comme solution à la suppression des classes le samedi matin à partir de la rentrée de septembre 2008 pour accueillir les enfants.

Monsieur le Maire répond qu'aucune décision officielle n'a été prise à ce jour par l'Education nationale et qu'il faut d'ores et déjà engager la réflexion.

Monsieur Poulmarc'h note que des enfants seront accueillis dans les écoles en vue d'un soutien scolaire.

Monsieur le Maire ajoute la question du devenir des agents en poste dans les écoles maternelles le samedi matin.

Monsieur le Maire est étonné qu'aucune observation n'a été faite sur le bilan comptable de la médiathèque alors que ce service est le plus déficitaire et que les recettes tirées des droits d'inscription sont forcément dérisoires, en ajoutant qu'un poste relevant de la filière technique n'a pas été remplacé en 2007.

Monsieur Allain estime que les services proposés à la population constituent des services publics.

Monsieur Caris souhaite savoir s'il y a un projet de développement pour la piscine.

Monsieur Talvas fait savoir que la fréquentation de cet équipement par le public est très satisfaisante.

Monsieur Le Bozec rappelle que le bassin de la Commune n'est pas un espace ludique à la différence des autres établissements du secteur, ce qui fait sa différence intéressante.

Monsieur le Maire remarque que la piscine de Lanester n'a pas fait baisser la fréquentation de la piscine de Caudan.

Monsieur le Maire intervient en ces termes : «Après la présentation du C.A. 2007 effectuée par Christophe Allain, je voudrais souligner quelques éléments forts de ce C.A. 2007.

D'abord il faut souligner l'importance de notre auto-financement net, l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses de même nature. Le montant 2007 s'élève à 980 000 € contre 1 061 518 € en 2006, 1 264 394 € en 2005, 550 507 € en 2004, 658 201 € en 2003 et 816 609 € en 2002.

Cet auto-financement net est un des indicateurs qui atteste de la bonne santé financière de notre collectivité.

Plus celui-ci est élevé, plus il permet de financer nos investissements sur l'épargne ainsi réalisée et donc d'avoir moins recours à l'emprunt. Ainsi les frais financiers générés sont minorés.

Notre désendettement s'est poursuivi malgré le volume important des investissements réalisés en 2007. Les frais financiers sont donc en baisse constante (- 50 % depuis 2003).

La dette résiduelle du budget général est de l'ordre de 2.758 M € au 31.12.2007. Le coefficient de désendettement est inférieur à 2 ans (1 an et 10 mois). Les dépenses de fonctionnement augmentent à nouveau. Elles correspondent à un service rendu à la population.

Nous devons rechercher des marges d'économie mais sans remettre en cause les choix effectués par les élus et donc très largement validés par nos concitoyens le 9 mars dernier.

Les chiffres présentés par Christophe attestent du respect des engagements pris. Le taux de réalisation des investissements est à souligner dans un contexte réglementaire rendu très difficile (consultations, appels d'offres ...).

Des finances saines c'est ainsi que nous entendons poursuivre notre travail afin de répondre aux attentes des Caudanaises et Caudanais.

Les investissements 2008-2014 sont programmés dans notre projet de mandature. En 2009, on fera en sorte de voter le B.P. plus tôt.

Merci à Christophe, au DGS, au responsable des services financiers, Arnaud Guillou, aux responsables de services, aux élus et aux agents qui ont permis d'aboutir à la réalisation de ce C.A. 2007.

Bien entendu, j'associe à ces remerciements notre collègue Jean-Claude Genavre qui a pendant plusieurs années rempli la fonction d'adjoint chargé des finances. Merci Jean-Claude pour tout ce que tu as fait pour notre Commune. Tu l'as fait avec talent et avec passion et tu nous as été d'un concours précieux ».

VOTE

Compte administratif 2007 (budget principal)

- pour : G. LE PORTZ - MP LE CHEVILLER - C. ALLAIN - MR LE HEBEL - JY LE BOZEC - R. MORVAN - J. HERIO - A. GUILLOUX - JC GENAIVRE - D. POULMARCH - MT LE TEUFF - P. VALLEE - M. TALVAS - E. LUCAS - D. JEHANNO - A. LOMENECH - ML FENEUIL - I. LE GOFF - B. GOUNAUD - S. CORMIER - O. BENGLOAN - I. GESREL - P. LE OUE - F. VELY -
- abstentions : A. CARIS - P. AUDOIN - M. JAFFRE - D. BOURVELLEC

2 - COMPTE DE GESTION 2007

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion 2007 de Madame la receveuse municipale, pour chacun des budgets de la Commune.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2007 de Madame la receveuse municipale (budget général, budgets annexes assainissement, ZAC de Lenn Sec'h, ZA de Kerloïc).

3 - ETAT RECAPITULATIF DES MARCHES 2007

Le Code des marchés publics stipule que les informations sur l'exécution des marchés soldés dans l'année ou en cours d'exécution font l'objet d'un rapport récapitulatif annuel communiqué à l'assemblée délibérante de la Collectivité ou de l'établissement, à l'occasion de la présentation du budget.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- de prendre acte de l'état récapitulatif des marchés attribués en cours de réalisation ou soldés en 2007, annexé au compte administratif 2007.

4 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- de prendre acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires 2008.

Monsieur Allain s'exprime en ces termes : « Le débat d'orientation a pour but d'instaurer une discussion au sein du conseil municipal sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune.

Même si ce débat ne revêt aucun caractère décisionnel puisqu'il n'y a pas de vote, il ne faut pas le négliger pour autant.

Je rappelle que le débat d'orientation est un outil qui doit nous permettre de hiérarchiser les priorités, de faire des arbitrages dans le cadre de la préparation du budget primitif.

Afin d'appréhender au mieux les données qui nous serviront à construire le prochain budget, nous envisagerons le débat d'orientations sous trois angles : d'abord au travers du contexte économique dont nous devons nécessairement tenir compte ; ensuite en prenant en compte les nouvelles dispositions contenues dans la loi de finances 2008; enfin en esquisant les grands choix que nous souhaitons nous donner dans le cadre de la préparation du prochain budget primitif.

Sur l'environnement macro-économique général, je suis obligé d'y passer, c'est le fameux tryptique « croissance, inflation, déficits publics ». Nous le savons tous, l'économie française devrait connaître un premier semestre 2008 placé sous le signe d'un tassement de la croissance, d'une inflation élevée et d'un pouvoir d'achat des ménages atone. Les raisons sont évidentes. Compte tenu de la persistance de la crise financière, du ralentissement économique mondial, de l'appréciation de l'euro ou de l'envolée des prix des matières premières, on voit mal comment nous pourrions atteindre les 2,25 % de croissance prévues en 2008.

Ce tassement de la croissance était prévisible. Le Gouvernement vient de recadrer à la baisse les hypothèses retenues initialement pour bâtir la loi de finances 2008. Sans doute a-t-elle une fois encore été bâtie sur des hypothèses trop optimistes ! (c'est le mal français).

Une chose est sûre, la croissance sera située cette année dans une fourchette entre 1,7 et 2 %, bien loin de l'hypothèse optimiste de l'automne dernier. Il faut donc espérer que la croissance repose une nouvelle fois, comme on le dit, sur la demande intérieure.

La loi « TEPA », la défiscalisation des heures supplémentaires, la monétisation des RTT suffiront-elles à engranger le fameux point de croissance qui manque tant à l'économie française ? Je pose la question mais je n'ai pas la réponse.

Autre indicateur important dans ce débat, c'est le niveau d'inflation.

Selon la dernière note de conjoncture de l'INSEE, « l'inflation sur la zone euro a atteint 3,5 % sur un an en mars ». Les prix sont tirés à la hausse par la flambée du coût du pétrole qui a atteint de nouveaux records.

De ce fait, le pouvoir d'achat des ménages progresserait d'à peine 0,3 % au premier semestre. Le pouvoir d'achat serait donc limité à la fois par la hausse des prix du pétrole et des produits alimentaires qui ont connu une envolée ces derniers mois.

L'envolée des cours des matières premières aura, elle aussi, des conséquences sur nos budgets communaux dès cette année.

Un mot enfin sur la dette et le déficit publics.

Là encore, un contexte qui ne va pas très fort. Les déficits ont dérapés et sont entrain de se dégrader. Le déficit public englobe le déficit de l'Etat, de la Sécurité sociale et des administrations publiques, collectivités locales comprises. Il s'élève aujourd'hui à 50,3 milliards d'euros. Le niveau du déficit public devrait approcher le 2,7 % du PIB au lieu des 2,4 % prévus. La dette publique, quant à elle, atteint les 1. 209 milliards d'euros, (+ 5,2%) ce qui représente 64,2 % du PIB.

La France a fortement dévié de la trajectoire qui devait mener à l'équilibre pour 2012. Faut-il rappeler que le « Pacte de stabilité » demande aux Etats de maintenir leur dette sous le niveau des 60 %, nous sommes à 64,2 %. Il ne faut pas se voiler la face, nous sommes dans une situation difficile vis-à-vis de nos partenaires européens au moment où notre pays s'apprête à prendre la présidence de l'Union le 1^{er} juillet prochain.

Tout ceci pour vous dire que ces éléments de conjoncture pèseront lourds et auront nécessairement des conséquences à plus ou moins long terme sur le financement des collectivités locales (les fameuses dotations de l'Etat) même si pour 2008, nous devrions nous en sortir, je vous le rassure.

La loi de finances pour 2008 comporte de nombreuses dispositions qui drainent des conséquences directes sur la vie de nos communes et de leurs groupements. Rassurez-vous, je ne vais pas disséquer l'ensemble des dispositions votées.

J'en ai parlé tout à l'heure lors de l'examen du compte administratif. La principale mesure (qui a fait couler beaucoup d'encre) concerne le remplacement du « contrat de croissance et de solidarité » par « un contrat de stabilité », comprenez de stabilité des dépenses publiques.

Le nouveau « contrat de stabilité » limite la progression de l'enveloppe normée des concours de l'Etat à la seule inflation prévisionnelle (1,6 % pour 2008). Une bonne nouvelle cependant. Il semblerait (pour l'instant du moins), que ce nouveau dispositif ne soit pas rentré à plein régime. Pour 2008, l'enveloppe générale de l'Etat, les concours financiers, progressent tout de même de quelques 330 millions d'euros. La seule dotation globale de fonctionnement progresse de quelques 730 millions d'euros (soit + 2,08%).

Pour Caudan, les projections de DGF sont plutôt rassurantes même si nous constatons, il faut le dire, un début de stagnation, ce qui pourrait augurer à terme un désengagement relatif de l'Etat (651 800,00 € pour 2008, soit + 1,5 % par rapport à 2007).

Nous verrons dans les années à venir ce qu'il adviendra véritablement de l'évolution des concours de l'Etat. Les élus que nous sommes devront rester vigilants car tout se jouera à l'automne prochain lors de l'examen de la prochaine loi de finances où « un tour de vis » est vraisemblablement attendu.

Autre sujet d'actualité s'il en est, même s'il n'entre pas dans la loi de finances, c'est celui de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) lancée en juin 2007.

Pour l'instant il n'y a pas de traduction législative de cette RGPP mais nous savons que ces mesures sont actuellement en préparation. Ce sont les fameuses 166 propositions qui viennent de sortir la semaine dernière et qui visent à réorganiser l'Etat territorial.

Pour l'Etat, c'est un effort de rationalisation sans précédent qui vise à réorganiser, à mutualiser les services (comme on le dit) avec un objectif d'économiser à terme quelques 7 milliards d'euros bruts d'ici à 2011.

Le regroupement, voire la suppression de certains services de l'Etat, va inévitablement engendrer des conséquences concrètes. On lit « ici ou là » que certains services de l'Etat, comme la délivrance des passeports ou autres pièces d'identité, « pourraient » passer dans le giron communal. Nous n'en connaissons pas encore les modalités concrètes.

Si ces mesures peuvent répondre, il est vrai, à un souci d'efficacité, elles ne devront pas pour autant se traduire par un transfert de charges, c'est-à-dire un transfert de charges non compensées pour nos communes.

C'est la crainte de la plupart des élus, quelques soient leurs tendances et je ne fais là qu'exprimer leurs inquiétudes.

Voilà donc les grandes tendances macro-économiques auxquelles nous serons soumis cette année, et que j'ai cru utile de les rappeler.

Sur les orientations budgétaires elles-mêmes, c'est ce qui nous intéresse le plus.

A cette étape, je dirais que quatre idées clefs se dégagent véritablement pour les orientations 2008.

Il y aura nécessairement un poids accru dans les dépenses de fonctionnement du fait de l'ouverture prochaine de la Maison de l'enfance.

Ces orientations reposent sur le maintien de nos relations financières avec Cap l'Orient.

Nous envisageons de programmer une enveloppe globale d'investissements de l'ordre de 3,05 M€.

Le tout sans recours à une pression fiscale supplémentaire sachant que nous conservons tout même quelques marges de manœuvre.

D'ores et déjà, l'ouverture prochaine de la Maison de l'enfance va avoir un impact certain sur nos finances communales. Nous avons fait des choix, des choix d'équipements et de services nouveaux pour la population.

Au fur et à mesure que « le pôle enfance » va rentrer progressivement à plein régime, il faudra abonder d'autant la subvention de fonctionnement que nous versons chaque année au CCAS, subvention qui passera sans doute de 200 000 € à 350 000 € (soit au minimum 150 000 € supplémentaires). Il s'en suivra, inévitablement, des charges de personnel supplémentaires, des charges de fonctionnement qui viendront obérer quelque peu notre excédent de fonctionnement, aujourd'hui situé à 1,51 M€.

Autre sujet d'importance pour nous, c'est celui du maintien de l'équilibre de nos relations financières avec Cap l'Orient. Cet équilibre se traduit par la reconduction de l'attribution de compensation (1,56 M€) Pour les nouveaux élus, il faut rappeler que cette attribution de compensation fait suite au passage en l'an 2000 du régime de la taxe professionnelle que nous percevions à Caudan en taxe professionnelle unique (TPU) désormais tombée dans la corbeille communautaire.

En revanche, il pourra y avoir discussions au sujet de la dotation de solidarité communautaire de compensation (DSCC) dont le versement par Cap l'Orient est, disons le « facultatif ».

Cette dotation est inscrite au budget de Cap l'Orient qui a été voté en février dernier. Nous sommes donc sûrs de l'obtenir cette année. Il faut savoir que cette somme qui avoisine tout même les quelques 305 000 €.

Cette DSCC va faire l'objet d'une renégociation avec les instances de Cap l'Orient dans les prochains mois. Nous demandons le maintien de cette dotation, comme pour d'autres communes du pays de Lorient. Cette somme, nous en avons besoin, ne serait-ce que pour l'entretien de nos zones d'activités qui restent, ne l'oublions pas, à la charge de la commune.

Pour ce qui concerne les investissements 2008 stricto sensu, nous envisageons de programmer une enveloppe d'environ 3,05 M€.

Il y a déjà pour 2008 des « restes à réaliser » pour environ 827 038 € et que nous devons achever cette année. Ceci concerne essentiellement la Maison de l'Enfance (325 194 €) et l'extension des tribunes vestiaires de Kergoff (147 362 €).

Les nouveaux crédits d'investissements 2008 seront ventilés dans trois domaines pour 2 222 962 €. Cela concernera prioritairement : les programmes de grande voirie pour 1 470 000 € ; l'entretien du patrimoine communal pour 1 181 006 €, essentiellement les travaux dans nos écoles, le restaurant scolaire les services techniques, la salle de fêtes et la piscine. Je ne rentre pas dans les détails. La modernisation des services municipaux représente un volume de 398 000 €.

Ce programme d'équipement, et c'est important, sera mis en place sans recours à une pression fiscale supplémentaire puisque nous envisageons de maintenir nos taux d'imposition.

Pour information, le produit fiscal attendu, calculé à partir des bases, serait en augmentation de 57 835 €.

Ce qu'il faut retenir des orientations 2008 et ce sera là ma conclusion, je dirais que la construction du budget primitif s'inscrit dans un contexte plus tendu qu'en 2007. D'abord parce que le fonctionnement progressif de la maison de l'enfance va engendrer des transferts financiers supplémentaires vers le CCAS (+ 150 000 €)

Contexte plus tendu également en raison de l'augmentation prévisible des dépenses de fonctionnement (+ 4,42%) avec, parallèlement, une compression attendue de recettes de fonctionnement (- 1,4 %).

Une chose est certaine : il nous faudra pour l'avenir conserver une capacité d'autofinancement suffisante. La « variable d'ajustement » que constitue notre excédent de fonctionnement (1,51 M€) nous permettra de construire le budget 2008 dans de bonnes conditions. A charge pour nous toutefois de conserver un excédent minimum, je dirais incompressible, sans doute à hauteur de 1,2 M€ (à ne pas descendre en-dessous).

Mais rassurez-vous, nos marges de manœuvre budgétaire et je dirais notre « capacité d'absorption » des dépenses nouvelles devraient nous permettre de rester dans le haut du tableau et de garantir la réalisation d'une politique d'équipements ambitieuse pour 2008.

Je rappelle que notre prévisionnel de remboursement d'emprunts à hauteur de 560 000 € reste limité pour une commune de notre importance. Enfin, notre épargne nette (979 000 €) nous permet d'envisager l'avenir, sinon avec optimisme, du moins avec une relative sérénité.

Tout ceci fera l'objet de choix plus affinés lors de la prochaine commission des finances ».

Monsieur Genavre fait part de son sentiment duquel il ressort que le contexte a été bien posé et ajoute que le véritable problème économique réside dans l'insuffisante masse monétaire en circulation. Monsieur Genavre relève que le montant de l'autofinancement net prévisionnel se situerait autour de 700 000 €, après déduction du remboursement du capital de la dette de l'excédent de recettes de fonctionnement.

Monsieur Caris estime qu'il n'y a pas techniquement beaucoup à redire mais lance le débat sur la revalorisation des tarifs municipaux, non évoquée dans le DOB.

Monsieur le Maire répond que la proposition de revalorisation des tarifs sera de 2%.

Monsieur Caris estime que l'insistance de Monsieur Allain sur le pouvoir d'achat des ménages dans son introduction devrait conduire à ne pas formuler cette proposition de revalorisation, sachant que le produit des services supplémentaire attendu de cette mesure avoisinerait seulement 8 000 € sur une année, ce qui est très peu au regard de la masse des recettes réelles de fonctionnement. Monsieur Caris pense qu'une augmentation de 2% peut ne pas être considérée comme dérisoire par certains ménages.

Madame Le Cheviller pense qu'il est préférable d'augmenter un peu tous les ans plutôt que d'augmenter de façon sensible en une seule fois.

Monsieur Caris estime que la solution du coefficient familial constituerait une réponse adaptée à ce genre de situations.

Monsieur le Maire répond que cette mesure ne figure pas sur le programme électoral sur lequel la majorité municipale a été élue. Monsieur le Maire ajoute que les subventions aux associations évolueront aussi de 2%.

Madame Audoin estime que l'augmentation des tarifs peut peser lourdement sur le budget de certaines familles et que les arguments avancés ne sont pas valables.

Monsieur Hério pensait que le renouvellement du conseil municipal amènerait un nouveau langage.

Madame Audoin estime que la démarche d'aller au CCAS ne constitue pas une démarche facile pour certaines familles.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs des services municipaux sont parmi les plus bas du pays de Lorient, ce qui pourrait être démontré par un bilan comparé.

Madame Guilloux indique que certains parents allocataires du revenu minimum d'insertion préfèrent envoyer leurs enfants au restaurant scolaire alors qu'ils pourraient aller déjeuner chez eux.

Monsieur le Maire rappelle que certaines aides existent pour les personnes en difficulté et ajoute qu'aucun enfant n'a été interdit d'accès au restaurant pour des motifs financiers.

Monsieur Hério ajoute que le programme dans lequel figurait cette mesure n'a pas été approuvé par une majorité de Caudanais.

Monsieur Jaffré estime qu'il est normal de défendre ses convictions.

Monsieur Allain estime qu'il y a là une différence d'appréciation.

Madame Audoin se dit choquée d'entendre des propos selon lesquels les allocataires du RMI ne veulent pas travailler.

Monsieur le Maire répond que les élus de la majorité municipale ont autant de respect pour la population que vous et ajoute qu'il reçoit beaucoup de personnes à la mairie.

Madame Guilloux précise que l'éducation des enfants constitue une démarche d'ensemble.

Monsieur Le Bozec ajoute que personne n'est abandonné à son sort.

Madame Audoin trouve dommage d'augmenter les tarifs de 2%.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est normal de prendre en considération l'évolution des prix des matières premières (énergie, alimentation) et des frais de personnel.

Monsieur Bengloan aurait aimé connaître la réaction des élus de la minorité si le taux d'augmentation annoncé n'avait pas été de 2% mais de 4%.

Monsieur le Maire indique que l'augmentation du volume des dépenses de fonctionnement aurait été limitée à 0,2 % si la Maison de l'enfance n'avait pas été construite.

Monsieur le Maire intervient en ces termes : « Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales rendue obligatoire pour celles de plus de 3 500 habitants.

Ce débat nous permet de :

- discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif en cours d'élaboration,
- d'être informés sur l'évolution de la situation financière de notre collectivité.

Il donne aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la Commune, même si cet exercice peut apparaître difficile et abscons pour les nouveaux élus.

Ce débat constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

Les grandes lignes de notre politique d'investissement viennent d'être esquissées au cours de ce débat. Elles s'inscrivent dans le droit fil des engagements que nous avons pris lors des élections municipales du mois dernier.

Le futur proche va donc concerner la maison de l'enfance, la ZAC du Lenn Sec'h, l'ex CD 18, la voirie, l'entretien et la modernisation de nos équipements communaux (écoles, services techniques, équipements sportifs, salle des fêtes...).

Merci Christophe ».

5 - AFFAIRES DIVERSES

Le point sur la carte scolaire de la rentrée de septembre 2008

Monsieur le Maire présente la situation envisagée par l'Education nationale à la rentrée de septembre 2008. Monsieur le Maire indique qu'après une première annulation d'une demande de rendez-vous sollicité le 17 mars par Madame l'Inspectrice de secteur et fixé initialement au 26 mars, la rencontre a pu avoir lieu le 3 avril. Monsieur le Maire fait savoir qu'il a été appelé le 2 avril pour apprendre la fermeture d'une classe à l'école maternelle Claude Debussy à compter de la rentrée de septembre 2008.

Monsieur le Maire exprime son regret de voir cette classe supprimée qui se base sur un effectif actuel de 125 élèves, avec en projection 40 élèves qui passeront en cours préparatoire alors qu'il n'est comptabilisé que 20 préinscriptions à ce jour pour la rentrée, ce qui fait un total d'enfants scolarisés prévisionnel de 105 élèves.

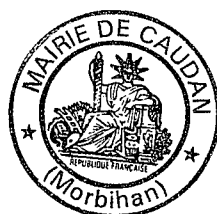
Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré Madame la directrice de l'école maternelle Claude Debussy et ajoute qu'il est actuellement très difficile, voire impossible, au vu des effectifs prévisionnels, de justifier le maintien de la cinquième classe ; sentiment partagé par Madame la directrice.

Monsieur le Maire propose de faire le point le moment venu sur l'évolution des préinscriptions qui continuent à être enregistrées, en espérant que l'effectif va croître.

Monsieur le Maire suggère de solliciter la mise à disposition d'une aide-pédagogique, équivalent à un mi-temps, en fonction de l'effectif réel qui sera constaté. Monsieur le Maire fait savoir que Madame la directrice est sur cette ligne de conduite.

Monsieur le Maire conclut en soulignant que cette démarche commune avec Madame la directrice a été transmise à Madame l'Inspectrice de l'Education nationale qui a fait part de son accord pour revoir l'organisation si l'effectif le justifie. Monsieur le Maire estime qu'il n'est pas utile, dans ces conditions, de demander le maintien de la cinquième classe.

Monsieur Hério ajoute que de nombreuses grandes sections de classes maternelles, qui se sont développées après le baby-boom de l'an 2000, se restreignent aujourd'hui en ayant pour conséquence un accroissement des effectifs en classes primaires, ce qui a justifié une demande d'ouverture de classe à l'école primaire Jules Verne.



Pour copie conforme,

Le Maire,

Gérard FALQUERHO